



ngo group for the crc

LES JOURNÉES DE DÉBAT GÉNÉRAL DU COMITÉ DES DROITS DE L'ENFANT

Informations pour les ONG

QUE SONT LES JOURNÉES DE DÉBAT GÉNÉRAL ?

■ Bien que cela ne soit pas prévu dans la Convention relative aux droits de l'enfant, l'article 75 du règlement intérieur du Comité des droits de l'enfant (CRC/C/4/Rev.1) permet l'organisation d'une ou plusieurs journées de débat général par an sur un article spécifique de la Convention ou sur un sujet connexe.

■ Le but d'une journée de débat général est de nourrir une meilleure compréhension du contenu et des implications de la Convention en lien avec un article ou un thème spécifique.

A QUEL RYTHME ONT-ELLES LIEU ?

■ Le Comité organise traditionnellement ses journées de débat général une fois par an en septembre.

■ Il s'agit d'une réunion d'une journée qui se tient de 10h00 à 18h00.

■ La date exacte de la réunion est fixée une année à l'avance.

■ La réunion a lieu dans les locaux du Haut-Commissariat aux droits de l'homme, au Palais Wilson (52, rue des Pâquis) à Genève en Suisse.

QUEL EST LE DÉROULEMENT DE LA JOURNÉE ?

■ La journée de débat général se concentre sur un sujet sélectionné par le Comité et annoncé une année avant l'événement.

■ Toutes les personnes intéressées souhaitant contribuer au débat peuvent soumettre des informations par écrit au Comité qui nourriront les délibérations au cours de la journée de débat général.

■ En plus des contributions écrites, les personnes intéressées peuvent participer à la journée de débat général.

■ La journée de débat général se déroule habituellement ainsi :

— Une session plénière d'ouverture d'une heure comprenant : un mot de bienvenue du Président du Comité ; une intervention introductive au débat par un membre du Comité ; et d'autres interventions introductives complémentaires sur le thème par diverses agences des Nations Unies et ONG.

— Deux groupes de travail parallèles qui se réunissent chacun pour une durée de 3 heures environ (une heure et demie le matin et une heure et demie l'après midi).

— Une session plénière de clôture comprenant : un rapport des travaux des deux groupes de travail et une conclusion générale faite par un membre du Comité.

■ Une pause repas de deux heures a lieu de 13 à 15 heures durant laquelle des événements peuvent avoir lieu, tels que des expositions, des projections de films ou des discussions sur un thème lié à celui de la journée.

QUI PEUT PARTICIPER ET COMMENT ?

- Peuvent participer à la journée : les représentants de gouvernements, d'autres organes de traité, d'agences des Nations Unies, d'ONG, d'institutions nationales de droits de l'homme ainsi que, à titre individuel, des enfants et des experts.
- Le Comité accepte des contributions écrites provenant de toutes organisations ou individus intéressés.
- Du matériel déjà publié peut être également soumis au Comité. Il ne sera cependant pas distribué aux participants à moins d'avoir été fourni en nombre suffisant.
- Les contributions doivent donner des exemples qui démontrent ou illustrent la mise en œuvre des articles concernés de la Convention, partager des informations sur de bonnes pratiques, évaluer les efforts qui ont été faits, identifier les lacunes et formuler des recommandations pour les mesures à prendre par les États parties.

QUELS ONT ÉTÉ LES THÈMES DES PRÉCÉDENTES JOURNÉES ?

Le Comité a organisé 17 journées de débat général :

- Les enfants dans les conflits armés (1992) ;
- L'exploitation économique des enfants (1993) ;
- Le rôle de la famille dans la promotion des droits de l'enfant (1994) ;
- La fillette (1995) ;
- L'administration de la justice pour mineurs (1995) ;
- L'enfant et les médias (1996) ;
- Les droits des enfants handicapés (1997) ;
- Les enfants vivant dans un monde avec le SIDA (1998) ;
- Réunion commémorative du 10ème Anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant : réalisations et défis (1999) ;
- La violence d'Etat contre les enfants (2000) ;
- La violence contre les enfants au sein de la famille et à l'école (2001) ;
- Le secteur privé en tant que prestataire de service (2002) ;
- Les droits des enfants autochtones (2003) ;
- Mettre en œuvre les droits de l'enfant durant la petite enfance (2004) ;
- Les enfants sans protection parentale (2005) ;
- Le droit de l'enfant d'être entendu (2006) ;
- Les ressources pour les droits de l'enfant – responsabilités des Etats (2007)

La prochaine journée de débat général aura pour thème : le droit de l'enfant à l'éducation dans les situations d'urgence (2008).

COMMENT LES THÈMES SONT-ILS CHOISIS ?

- Les membres du Comité décident chaque année le thème qui sera discuté l'année suivante.
- Les idées de thème possible proviennent de membres du Comité, d'agences des Nations Unies et d'ONG.
- Les décisions sont prises au cours de réunions privées du Comité.

COMMENT PROPOSER UN THÈME ?

- Le Comité est ouvert à toutes propositions de thème pour un débat général.
- Les propositions doivent être soumises par écrit au Comité plus d'un an à l'avance, idéalement au cours des mois de juillet et août.
- Les propositions doivent montrer la pertinence du thème par rapport à la Convention et doivent mettre en évidence les articles de la Convention qui sont concernés.
- Des sous-thèmes pour les deux groupes de travail doivent être proposés et développés afin de montrer en quoi ils sont liés au thème principal du débat.

COMMENT S'INSCRIRE POUR PARTICIPER À LA RÉUNION ?

- Le nombre de participant est limité.
- Pour assister à la journée un formulaire d'inscription doit être rempli et soumis au Secrétariat du Comité avant la date limite (généralement mi-juillet).
- Les formulaires d'inscription sont disponibles en ligne à l'adresse suivante : <http://www2.ohchr.org/english/bodies/crc/discussion.htm>
- Les formulaires remplis doivent être envoyés à l'adresse suivante : CRCgeneraldiscussion@ohchr.org
- L'ordre de priorité est souvent fait sur le principe du premier arrivé, premier servi. D'autres critères tel que le nombre de participants d'une même organisation, une répartition géographique équitable ou la participation de jeunes peuvent aussi être pris en compte.
- Une confirmation d'inscription sera fournie par le Secrétariat du Comité.
- Il n'y a pas de frais d'inscription mais aucun financement n'est disponible pour couvrir les frais de voyage.

- Seules les personnes dûment inscrites peuvent assister à la journée.

COMMENT PRÉPARER UNE CONTRIBUTION ÉCRITE ?

- Les contributions doivent être soumises dans une des trois langues de travail du Comité (Anglais, Espagnol ou Français).
- Ces contributions ne seront pas traduites par les Nations Unies et celles soumises en Espagnol ou Français devront, dans la mesure du possible, être résumées en Anglais par leur auteur.
- Les documents ne doivent pas faire plus de 7 pages.
- Les contributions doivent comprendre un maximum de 5 recommandations qui pourront être adoptées par le Comité à la suite de la journée de débat général. Ces recommandations doivent être regroupées dans une annexe attachée à la contribution. Elles doivent être directement liées au thème de la journée de débat et classées par ordre de priorité.
- La date limite pour soumettre des contributions est fin juin.
- Les contributions doivent être envoyées électroniquement à l'adresse suivante : CRCgeneraldiscussion@ohchr.org
- Les contributions sont distribuées à l'ensemble des participants inscrits et sont mises en ligne sur le site Internet du CRIN (Child Rights Information Network) : www.crin.org.

PUIS-JE FAIRE UNE PRÉSENTATION DURANT LA RÉUNION ?

- Le Comité demande que, durant les débats, les participants ne lisent pas des déclarations préparées.
- Les contributions orales se limitent à des interventions spontanées au cours du débat.
- Le temps disponible est extrêmement limité et les interventions doivent être les plus courtes et les plus précises possible. Elles doivent avoir un lien direct avec le thème en discussion.
- Cette journée n'est ni le lieu ni le moment approprié pour expliquer ce que fait une organisation ou comment elle travaille. Ce genre d'information peut être mis à la disposition des participants sur des tables prévues à cet effet dans la salle de conférence.
- Les participants n'auront probablement pas la possibilité de faire plus d'une ou deux courtes interventions durant les travaux des groupes de travail du fait du grand nombre de participants.

COMMENT SE PRÉPARER POUR LA RÉUNION ?

- Vous pouvez apporter avec vous des copies de votre contributions écrites pour les partager avec les autres participants.
- Lisez les contributions soumises par les autres participants avant la réunion.
- Décidez à l'avance quel groupe de travail est le plus approprié à votre travail et préparez quelques notes afin de pouvoir contribuer aux débats. Rappelez-vous que les interventions préparées ne sont pas appréciées mais qu'une bonne préparation peut vous permettre de faire des observations pertinentes.
- Cette réunion est aussi une excellente occasion de rencontrer d'autres personnes qui sont intéressées par les mêmes sujets que vous. Prévoyez un peu de temps avant la réunion pour pouvoir rencontrer des personnes venant à Genève pour cette réunion ou qui sont basées à Genève. La réunion ayant lieu le vendredi, la plupart des participants ne restent pas à Genève le week-end.

LES ENFANTS PEUVENT-ILS CONTRIBUER AUX DISCUSSIONS ?

- Les contributions écrites ou orales qui prennent en compte les vues, opinions et expériences des enfants sont appréciées par le Comité.
- Des enfants ont été également invités à prendre la parole lors de sessions d'ouverture ou de clôture et ont été rapporteurs de groupe de travail.
- Les présidents des groupes de travail essayent de s'assurer que les enfants ont l'occasion de prendre la parole pendant les groupes de travail, bien qu'aucun traitement particulier ne soit prévu.
- Des réunions préparatoires ont été organisées à certaines occasions avant la journée de débat général pour permettre une meilleure visibilité des enfants et de leurs points de vue lors de la journée elle-même.

QUE RESSORT-IL DE CETTE RÉUNION ?

- Le Comité adopte une série de recommandations pour les Etats parties.
- Les recommandations sont disponibles sur Internet à l'adresse suivante : <http://www2.ohchr.org/english/bodies/crc/discussion.htm>
- Les recommandation peuvent demander la réalisation d'études par l'Assemblée Générale des Nations Unies (Etude sur les enfants dans les conflits armés, Etude sur la violence à l'égard des enfants).

■ Les recommandations peuvent proposer la rédaction de nouveaux instruments internationaux (Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, Standards internationaux pour la protection des enfants sans protection parentale).

■ Des contributions écrites ou orales ont également contribué de façon significatives à la rédaction de commentaires généraux sur des sujets similaires (HIV/SIDA et les droits de l'enfant, Mise en œuvre des droits de l'enfant durant la petite enfance, les droits des enfants ayant un handicap).

COMMENT UTILISER LES RECOMMANDATIONS DANS NOTRE TRAVAIL ?

■ Bien que le Comité ne puisse faire que des recommandations aux Etats parties, ces recommandations peuvent néanmoins aider les personnes concernées à avoir une meilleure compréhension des dispositions de la Convention.

■ Les recommandations devraient être portées à l'attention des organes gouvernementaux compétents et des ONG travaillant dans les domaines traités par ces recommandations ainsi qu'à celle des enfants.

■ Des suggestions devraient être faites par toutes les personnes concernées sur la façon dont les recommandations du Comité peuvent être suivies et mises en œuvre au niveau national pour améliorer la situation des enfants.

■ Les bonnes pratiques devraient être examinées pour voir si et comment elles peuvent être adaptées pour une mise en œuvre au niveau national.

**Groupe des ONG pour la Convention
relative aux droits de l'enfant
1, rue de Varembe
1202 Genève
Suisse
Tél : +41 22 740 47 30
Fax : +41 22 740 11 45
E-mail: secretariat@childrightsnet.org
www.childrightsnet.org**